

## L'infirmière libérale mise à mort par le PRS

Aujourd'hui, l'infirmière libérale est incontournable au domicile. Elle est la seule à se rendre au domicile des patients, à répondre à toutes les demandes de soins en moins de 4 heures et à être présente 24 heures/24, 7 jours/7 !

Paradoxalement, les infirmières libérales ont été ignorées du Projet Régional de Santé (PRS) rédigé par l'Agence Régionale de Santé (ARS PACA) alors que les représentants des infirmières libérales (URPS infirmière) ont participé à 80 réunions préparatoires et ont fait de nombreuses propositions.

Le PRS se doit d'organiser l'hôpital et les professionnels de santé de ville, de mettre en lien le secteur de la santé avec le secteur médico-social. Il rassemble les objectifs qui vont permettre, durant les 5 prochaines années, d'organiser la prévention, les soins et le suivi des 5 millions de résidents en PACA.

L'ARS PACA est la représentation régionale du ministère de la santé. Notre gouvernement souhaite pérenniser notre système de santé, actuellement un des meilleurs en Europe et dans le monde. Les infirmières libérales doivent continuer d'en faire partie !

La profession infirmière est plébiscitée par les français : plus de 90 % de la population est satisfaite et a une bonne opinion des infirmières.

Voulez-vous continuer à être soigné par elles ? Voulez-vous conserver le libre-choix de votre infirmière libérale ?

Vous connaissez leur professionnalisme, leur disponibilité, leur flexibilité, leur proximité et leur efficacité.

L'infirmière libérale est le pivot du maintien à domicile. Son expertise paramédicale et médicale, sa connaissance de l'environnement du patient, des intervenants et des institutions rendent son rôle essentiel pour une prise en charge rapide, efficace et sécurisée de tout patient.

Dans ce projet, les 16 000 infirmières libérales de PACA sont complètement exclues... A croire qu'on veut les éliminer !

L'Union Régionale des Professions de Santé infirmière PACA a fait des propositions d'organisation innovantes : permanence des soins, sortie d'hospitalisation sécurisée, coordination numérisée, prévention, vaccination, accompagnement thérapeutique à domicile...

Dans le PRS comme dans toutes les communications, on ne parle que des pratiques avancées en occultant les actions et compétences de la profession infirmière !

Les infirmières libérales sont en responsabilité dans l'organisation actuelle de la santé et ne veulent pas une régression des missions qu'elles assurent.

Toutes les actions (coordination, prévention, conseil, éducation) et certains soins infirmiers sont minimisés et non quantifiés par les tutelles. Ils ne sont donc pas reconnus, ni valorisés.

Les infirmières libérales ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires, elles acceptent depuis toujours le tiers-payant, elles s'adaptent à vos situations.

Chacun de nous, professionnel de santé ou usager, doit réaliser que ce PRS écarte les infirmières libérales de la nouvelle organisation de la santé !

En prendre conscience aujourd'hui, c'est défendre vos soins de demain !

## Sommaire

Check-up info  
Les dossiers  
L'URPS et vous  
Piqûre de rappel

Il faut accepter de planter  
pour que d'autres récoltent  
ailleurs et plus tard.

Bernard Werber

## Le mot de la présidente

Les événements se bousculent et nous obligent à changer à la dernière minute la une de notre Info. Le communiqué de cette page a été fait par l'URPS infirmière PACA afin de répondre au projet du PRS. Les compétences et l'investissement des IDEL sur le terrain ne sont pas reconnus !

Ce texte est publié dans toute la presse quotidienne de la région, afin que l'ensemble de la population soit informé des changements importants qui se profilent dans l'organisation de la santé en ville.

Lucienne CLAUSTRÉS BONNET



# Check-up info

## Bilan du Forum

**Le 5<sup>ème</sup> Forum était centré sur le thème du cancer, véritable priorité nationale, le parcours de ces patients a été analysé tout au long de cette journée.**

Élément incontournable de ces parcours, l'infirmière libérale constitue, selon le **Pr Frédéric Collart**, chirurgien en cardiologie, « l'excellence humaine ». Elle permet de garantir la cohérence du parcours du patient par ses connaissances et compétences.

Ce Forum avait vocation de mettre en avant notre profession et valoriser l'exercice quotidien des IDEL, souvent ignoré de nos tutelles.



© François Moura

Selon les projections présentées par le **Dr Elodie Crétel-Durand**, médecin référent cancer à l'ARS PACA, la région comptera une aggravation du nombre de nouveaux cas de cancers, cependant les nouveaux traitements permettront une stabilisation du nombre de décès. Le 3<sup>ème</sup> plan cancer s'est notamment fixé comme objectif **d'accompagner l'évolution des dispositifs et les ouvrir vers la ville** : l'infirmière libérale devra donc affirmer sa place dans ce parcours, participer activement à la coordination et mettre en pratique les différentes mesures de critères qualité.

**Dr Myriam Taouqi** du Réseau Régional de Cancérologie OncoPACA-Corse a présenté l'offre de soins dans la région : il existe 90 établissements autorisés pour le traitement du cancer. L'IDEL est au centre du parcours du patient et fait le lien avec les nombreux acteurs sur le terrain (établissements de santé, réseaux de soins, médecins traitants, professionnels de santé libéraux ...).

**Dr Jean-Louis Wendling**, oncologue, et **Marion Cotte**, infirmière, nous ont présenté le schéma d'annonce comprenant un volet médecin et un volet infirmier. Cela nécessite une coordination systématique des acteurs du soin. Ce dispositif regroupe :

- Un temps médical : la consultation d'annonce du diagnostic et proposition de traitement (à retrouver dans le Projet Personnalisé de Soins PPS)
- Un temps d'accompagnement infirmier pour compléter les informations médicales reçues, donner des informations utiles au patient (sur les droits, les associations...)
- Un temps de soutien : un accompagnement social et accès à différents soins de support (psychologue, diététicienne, kinésithérapeute, prise en charge de la douleur, etc.)
- Un temps d'articulation avec l'établissement de soins et les professionnels de ville pour optimiser la coordination.

Ce 5<sup>ème</sup> Forum était aussi l'occasion de rencontrer et d'échanger avec le milieu hospitalier, de faire tomber les barrières invisibles qui séparent nos 2 univers. Un appel a été lancé aux professionnels des établissements et aux IDEL pour améliorer la communication entre ces 2 mondes : ne pas hésiter à se rapprocher des services hospitaliers pour avoir plus d'informations (PPS) mais aussi pour transmettre les informations du domicile (état d'esprit du patient, environnement familial et matériel, éventuels freins au suivi des traitements), informations capitales détenues par les IDEL.

**Nicole Tagand**, infirmière plaies chroniques, nous a livré une méthodologie pour parvenir à un parcours optimal qui se base sur les connaissances spécifiques, l'analyse infirmière et la complémentarité du travail de chacun.

**Florence Larmat**, cadre de santé, nous a présenté un projet de coordination ville/hôpital dans le cadre des thérapies orales. Cette expérience réussie de coordination nous encourage à favoriser les liens avec l'hôpital.

A travers les présentations des **Dr Djamel Hadjadj**, **Dr Philippe Debourdeau**, **Dr Vincent Moutardier** et **Dr Cécile Philandrianos**, nous avons pris connaissance des principaux traitements, les principes de la thérapies orales et les différents types de chirurgies per et post cancer. Avoir connaissance de ces notions est capital pour la prise en charge du patient, l'IDEL pourrait ainsi reconnaître les événements indésirables et alerter si besoin.

**Pour aller plus loin :**

Retrouvez les présentations de nos orateurs sur notre site

[www.urps-infirmiere-paca.fr/vie-union/5e-forum-regional-infirmiere-liberale-paca/](http://www.urps-infirmiere-paca.fr/vie-union/5e-forum-regional-infirmiere-liberale-paca/)



# Check-up info

## Focus sur l'administration des chimiothérapies orales

**Les chimiothérapies orales présentent un risque pour les personnes qui les manipulent (patients et soignants).**

Ces produits peuvent irriter le soignant et causer des effets nuisibles pour le patient et son entourage. C'est pourquoi, il est absolument nécessaire de prendre des mesures de sécurité pour limiter l'exposition à ces produits :

- Se laver les mains,
- Mettre des gants à usage unique et porter une tenue de protection appropriée (blouses à manches longues) lors de la manipulation d'excrétas ou d'objets souillés,
- Les comprimés doivent être avalés directement, sans mâcher, ni croquer, ni les sucer. Ne pas broyer, ni ouvrir les gélules : il y a une possibilité de dispersion des particules dans l'atmosphère, cela implique des risques d'inhalation ou d'irritation locale,
- Jeter tous les déchets (gants, emballages, traitements inutilisés) dans un mini collecteur en respectant les procédures d'élimination des déchets DASRI,
- Se laver à nouveau les mains (au savon durant 30 secondes).

## Soins de support, soins palliatifs ?

**Dr Véronique Tuzzolino et Michelle Gaide, oncologue et infirmière à l'unité mobile de soins palliatifs et de soins de support de La Timone, ont précisé ces 2 notions.**

Les **soins de support** interviennent dès les 1<sup>ers</sup> symptômes en même temps que le traitement spécifique. Ils englobent les consultations, support téléphonique, information, soutien au patient et à la famille, prise en charge des symptômes tels que l'anxiété, douleur, fatigue, dyspnée, troubles du sommeil, nausées, troubles de l'humeur, constipation, ...

Les **soins palliatifs** sont proposés aux personnes souffrant d'une maladie grave et évolutive. Leur but est d'intervenir au plus tôt pour soulager la douleur, soutenir le patient et son entourage.

La prise en charge palliative précoce améliore de façon significative la qualité de vie et la survie des patients.

Cependant, le terme « *palliatif* », souvent considéré comme synonyme de « *terminal* », s'accompagne souvent d'un retard à l'orientation des malades vers les unités mobiles ou fixes.

Afin de modifier l'image perçue par les oncologues et d'augmenter le nombre de patients vers leur prise en charge, le terme « *palliatif* » tend à être remplacé par l'expression « *soins de support* ».



© François Moura

## Le Forum en chiffres

- Plus de **600 professionnels** présents
- **51 stands exposants** et **2 stands associations** visités
- **15,7/20** : Note globale de la journée
- **77%** des IDEL ont eu des échanges fructueux avec les professionnels des stands
- **100%** des infirmières interrogées ont été satisfaites de leur participation au Forum
- L'**accueil et l'organisation** ont été appréciés
- Les participants ont été satisfaits par la **convivialité du repas**

## A vos agendas

Le prochain forum régional de l'infirmière libérale en PACA aura lieu :

**Judi 14 Mars 2019 au Parc Chanot de Marseille !**



# Les dossiers

## Les infirmières et la vaccination

**La vaccination est un geste de prévention permettant d'éviter des maladies infectieuses graves ou potentiellement porteuses de complications graves ou mortelles et pour lesquelles il n'existe souvent aucun traitement. C'est un acte de protection individuel et collectif.**

Le Ministère de la Santé s'est lancé dans une politique de promotion de la vaccination. L'objectif étant de parvenir à une couverture vaccinale satisfaisante et d'éviter la recrudescence de certaines maladies infectieuses.

Première mesure : pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les vaccins obligatoires pour les nourrissons sont passés de 3 à 11.

Pour accompagner ce changement, le gouvernement compte s'appuyer sur les professionnels en place et notamment les infirmières.

Considérant ces dernières comme un vecteur permettant d'améliorer la couverture vaccinale, la Ministre de la Santé souhaite **élargir les compétences des infirmières** pour la primo vaccination contre la grippe et les rappels de la petite enfance.

### Rappel sur la vaccination pratiquée par l'infirmière

L'infirmière est habilitée à pratiquer des vaccinations, le Code de la santé publique en précise les contours :

**L'article R4311-7 :** « L'infirmier ou l'infirmière est habilité à pratiquer les actes suivants soit en application d'une prescription médicale qui, sauf urgence, est écrite, qualitative et quantitative, datée et signée, soit en application d'un protocole écrit, qualitatif et quantitatif, préalablement établi, daté et signé par un médecin : [...] - 2° Injections destinées aux vaccinations ou aux tests tuberculiques ».

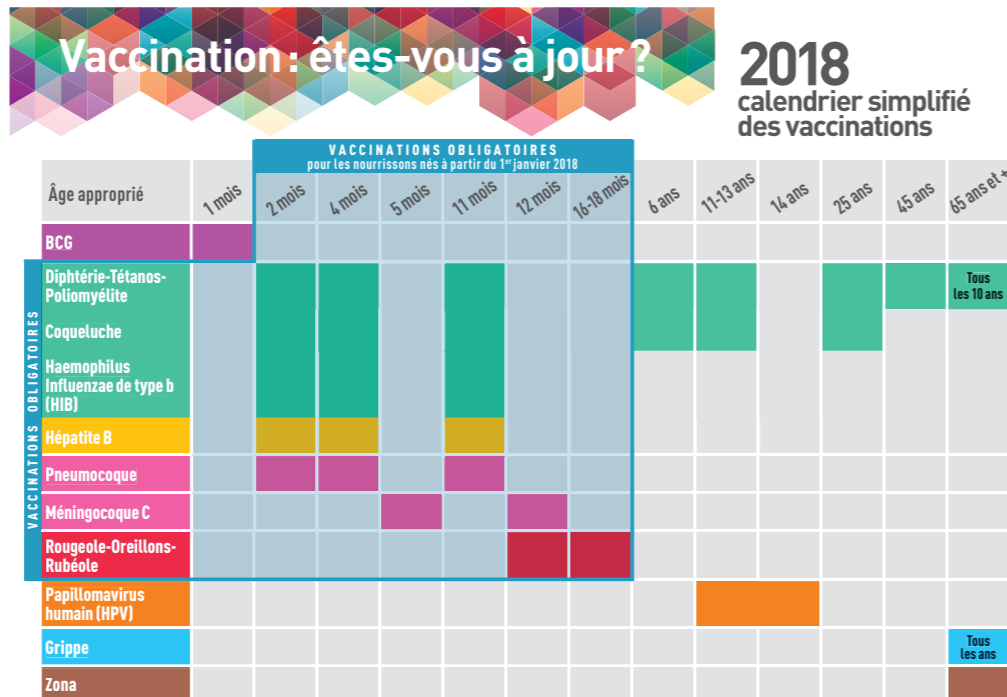
**L'article R4311-5-1 :** « L'infirmier ou l'infirmière est habilité à pratiquer l'injection du vaccin antigrippal, à l'exception de la première injection, dans les conditions définies à l'article R. 4311-3. [...] L'infirmier ou l'infirmière indique dans le dossier de soins infirmiers l'identité du patient, la date de réalisation du vaccin ainsi que le numéro de lot du vaccin lors de l'injection. Il ou elle déclare au centre de pharmacovigilance les effets indésirables portés à sa connaissance susceptibles d'être dus au vaccin. »

Pour résumer, après la primo vaccination pratiquée par un médecin, les infirmières peuvent vacciner contre la grippe sans prescription médicale les personnes âgées de plus de 65 ans ou atteints de maladies chroniques.

**Pour le reste, elles peuvent vacciner la population générale sur prescription médicale.**

Pour aller plus loin :

Tableau des vaccins existants en France



# Les dossiers

## RAAC : une révolution à venir

**Le parcours de soins chirurgical en oncologie nous a été présenté par le Pr Eric Lambaudie lors du 5<sup>ème</sup> Forum régional de l'infirmière libérale en PACA. La Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie (RAAC) est une des solutions proposées pour accompagner le déploiement de la chirurgie ambulatoire.**

Elle est mise en œuvre dans le cadre de sorties précoces après des chirurgies lourdes (notamment en gynécologie, orthopédie...). Ce procédé implique l'utilisation de techniques chirurgicales mini-invasives et un chemin clinique coordonné avec l'ensemble des acteurs du soins. Dans le cadre de la RAAC, le patient est actif et est placé au centre de sa prise en charge.

Les bénéfices de la RAAC :

- Accélérer le retour à l'autonomie normale du patient et une amélioration de la qualité de vie,
- Réduire la morbidité péri opératoire,
- Baisse des durées moyennes de séjours et donc baisse des coûts d'hospitalisation.

La RAAC intègre les parcours de soins simples et complexes. Le travail en équipe est indispensable et nécessite une collaboration intra et extra hospitalière.

Les IDEL vont être de plus en plus sollicitées pour prendre en charge un patient à la suite d'une chirurgie. Il est nécessaire de se préparer à cette « révolution » dans le domaine de la santé.



## Qui peut prendre en charge un patient ?

**La réhabilitation améliorée après chirurgie nécessite des précautions particulières.**

Les professionnels de santé qui souhaitent prendre en charge un patient dans ce cadre-là devront avoir suivi au préalable une formation spécifique sur la RAAC.

Cette formation peut se faire à travers un MOOC (cours en ligne) ou un autre type de formation dispensé par le service de chirurgie.

Il s'agira de maîtriser notamment les principes de la RAAC : les phases pré-opératoire, per-opératoire et post-opératoire. Bien-entendu, lorsqu'on intègre ce type de procédure, une bonne communication et une coordination ville-hôpital optimale sont cruciales pour une prise en charge réussie et en toute sécurité.

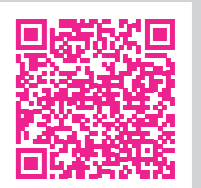
Nous invitons l'ensemble des infirmières libérales à être attentives aux formations dédiées à la RAAC pour maîtriser le parcours du patient en chirurgie ambulatoire, avoir connaissance des techniques subies par le patient et pouvoir être à même de les prendre en charge.

## MOOC RAAC

L'Institut Paoli-Calmettes, l'AP-HM et Aix-Marseille Université ont développé la formation en ligne gratuite MOOC RAAC à destination des professionnels libéraux et hospitaliers. Plusieurs sessions de formation seront proposées tout au long de l'année.

Inscrivez-vous :

<http://bit.ly/2F5bDyO>





# L'URPS et VOUS

## Enquête sur les soins réalisés par les IDEL

Après avoir réalisé des actes dont la NGAP ne tient pas compte, vous rencontrez des difficultés à les facturer. Ces actes constituent un véritable travail, mobilisent de réelles compétences et sont donc très chronophages.

Aujourd'hui, aucune étude ne met en avant ces soins réalisés et non facturés.

Votre URPS lance une enquête sur ce phénomène. L'objectif est de mettre en évidence les actes effectués et non valorisés, ainsi que le travail effectué auprès des patients pour "prévenir, surveiller, promouvoir, maintenir, éduquer" (cf. DSI). Parmi les thèmes abordés : la vaccination, la gestion des traitements, la coordination, la prévention, l'éducation à la santé, l'environnement du patient...

Ce travail permettra de valoriser les compétences des IDEL auprès des pouvoirs publics.

Répondez dès maintenant :

[www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/enquete-soins-realises-idel/](http://www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/enquete-soins-realises-idel/)



**RÉPONDEZ À L'ENQUÊTE EN LIGNE !**

## Intégration des infirmières libérales dans le 2<sup>ème</sup> volet du Projet Régional de Santé

Tout au long de l'année, les administrateurs de l'URPS ont été conviés par l'ARS PACA pour participer aux ICR - Instances de Concertation Régionales.

Ces réunions collégiales rassemblant les professionnels de la région du sanitaire, du médico-social, des établissements de santé, représentants des professionnels libéraux, représentants de CPAM, ARS, ... avaient pour but de préparer la rédaction du 2<sup>ème</sup> volet du **Projet Régional de Santé – PRS 2018-2023**.

Arrivé aujourd'hui à la phase de consultation, ces professionnels sont amenés à émettre des propositions pour que la future ligne de conduite en santé corresponde aux attentes de chaque corporation professionnelle.

Actuellement, le PRS2 insiste sur la notion de parcours de soins et de rupture de parcours à tous les âges de la vie. Etant soumis à l'obligation de permanence des soins, les IDEL devront s'impliquer dans les nouvelles organisations à venir (Equipe de Soins Primaires ESP, Communautés de Professionnels Territoriales de Santé CPTS, ...) afin de pouvoir garantir une prise en charge efficiente et de qualité. Il sera également nécessaire de travailler en étroite collaboration avec le médico-social pour parvenir à un parcours de santé complet. Les PTA, Plateformes Territoriales d'Appui, deviendront des acteurs incontournables dans le parcours de santé du patient.

Dans ce nouveau PRS, une attention particulière sera donnée à la prise en charge de la santé mentale et des addictions.

Les administrateurs de votre URPS ont scrupuleusement analysé le document rédigé par l'ARS et ont fait des propositions pour y intégrer notre exercice libéral. Aucune n'a été prise en compte, et face à cette situation, une publication dans la presse a été décidée. Vous pouvez retrouver notre publication en page de couverture



# L'URPS et VOUS

## Sensibilisation au dépistage de l'hypercholestérolémie familiale

L'hypercholestérolémie familiale est une maladie génétique fréquente, sous diagnostiquée (9 patients sur 10 s'ignorent).

Cette maladie est potentiellement grave car elle entraîne un risque cardiovasculaire multiplié par 13 par rapport à la population générale.

L'URPS Infirmière PACA a participé à un projet de mise en place d'un programme pilote d'optimisation du dépistage et de la prise en charge des patients dans les Bouches-du-Rhône. Il s'agissait d'organiser des réunions d'information afin de sensibiliser les professionnels de santé et leur apporter les outils nécessaires à l'amélioration du dépistage, du diagnostic notamment génétique et du traitement de cette pathologie.

Ce projet a été mené en partenariat avec le service de Nutrition, Maladies Métaboliques, Endocrinologie du CHU de la Conception, différentes URPS de la région et en collaboration avec l'association des patients ANHET.

Au total, 29 infirmières libérales ont participé aux six soirées d'information organisées à Marseille, Martigues et Aix-en-Provence.

Pour en savoir plus :

Consultez le diaporama pour détecter les signes, dépister et orienter vos patients [www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/hypercholesterolemie-familiale/](http://www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/hypercholesterolemie-familiale/)

## Rencontres en région

Votre URPS continue de parcourir la région pour venir à votre rencontre !

Pour découvrir les missions de l'URPS, connaître les actualités qui vous concernent et échanger sur vos pratiques, participez à une réunion proche de chez vous.

Nos prochaines destinations sont :

- Menton, le lundi 18 juin
- Apt, le mardi 19 juin
- Barcelonnette en septembre
- Saint-Rémy-de-Provence en septembre
- Grasse en octobre
- Guillestre en octobre
- Hyères en novembre
- Carpentras en novembre
- Aix-en-Provence en décembre

Inscrivez-vous :

Tenez-vous informés dès que les dates seront définies et inscrivez-vous dès maintenant sur notre site

[www.urps-infirmiere-paca.fr/vie-union/rencontres-en-region/](http://www.urps-infirmiere-paca.fr/vie-union/rencontres-en-region/)

## Plus loin

### Restez informés !

Tout au long de l'année, votre URPS publie des articles et les nouveautés en cours pour la profession.

Retrouvez des enquêtes inédites, actualités, dossiers, textes législatifs, événements régionaux... concernant les infirmiers libéraux.

Ce site a été conçu pour être une vitrine pour relayer les infos de nos partenaires.

N'hésitez pas à vous rendre sur la rubrique « Agenda » pour vous tenir au courant des événements concernant la profession.

Ce mois-ci, retrouvez entre autres les dates de nos nouvelles rencontres en région.

### Signalez-nous !

Nous avons conçu une fiche incident à remplir en ligne.

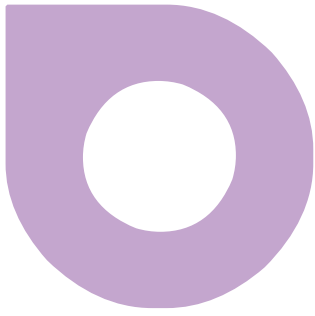
**Signalez les incidents que vous rencontrez dans le cadre de votre exercice.**

Ces données permettront à l'URPS de mettre en avant les difficultés de notre profession auprès des tutelles.

Rendez-vous sur

[www.urps-infirmiere-paca.fr](http://www.urps-infirmiere-paca.fr)





# Piqûre de rappel

## vrai **ou** faux

**Il est obligatoire d'avoir un certificat médical et/ou la mention notée sur l'ordonnance « Soins Palliatifs » pour pouvoir compter la MCI dans sa facturation.**

**FAUX**, les textes prévoient que la MCI peut être ajoutée à chaque visite de l'IDEL si le patient est en soins palliatifs. C'est à l'IDEL seule de savoir si son patient est en soins palliatifs.

L'article 23.2 de la NGAP précise que : « *La prise en charge en soins palliatifs est définie comme la prise en charge d'un patient ayant une pathologie grave, évolutive, mettant en jeu le pronostic vital. Elle vise à soulager la douleur et l'ensemble des symptômes digestifs, respiratoires, neurologiques et autres, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.* »

Pour vous aider la Société Française de Soins Palliatifs (SFAP) a émis des fiches d'aide et des recommandations de bonnes pratiques :

[www.sfap.org/system/files/pallia\\_geronto.pdf](http://www.sfap.org/system/files/pallia_geronto.pdf)

[www.sfap.org/rubrique/pallia-10](http://www.sfap.org/rubrique/pallia-10)

## l'association SPS : soins aux professionnels de santé

L'association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) a été créée en 2015 pour venir en aide aux soignants en difficulté (burn out, dépression, addiction, risque suicidaire...). L'objectif de cette association est de faire prendre conscience aux pouvoirs publics de la place du soignant dans la société.

Sa mission est d'organiser un parcours de santé dédié et adapté aux professionnels, structurer et mettre en place des programmes de formation. L'association souhaite également participer à des programmes de recherche.

Pour les soignants en souffrance, l'association SPS propose un service d'orientation et une plateforme nationale d'accueil et d'écoute par des psychologues spécialisés et expérimentés.

Numéro vert de la plateforme téléphonique nationale : 0825 23 23 36

[www.asso-sps.fr](http://www.asso-sps.fr)

## agenda

**15 juin 2018**

**15<sup>ème</sup> journée d'urologie de Marseille**  
Marseille

---

**18 juin 2018**

**Les rencontres en région de l'URPS**  
Menton

---

**19 juin 2018**

**Les rencontres en région de l'URPS**  
Apt

---

**Du 19 au 21 juin 2018**

**24<sup>ème</sup> congrès national des soins palliatifs de la SFAP**  
Marseille

---

**Du 20 au 21 septembre 2018**

**14<sup>èmes</sup> journées nationales de la société francophone d'oncogériatrie (SoFOG)**  
Nice

---

**5 octobre 2018**

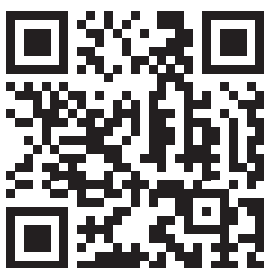
**3<sup>ème</sup> congrès PACA-Corse des soins de support en cancérologie**  
Avignon

---

**14 mars 2019**

**6<sup>ème</sup> forum régional de l'infirmière libérale en PACA**  
Marseille

---



Rejoignez-nous sur  
notre site Internet URPS  
[www.urps-infirmiere-paca.fr](http://www.urps-infirmiere-paca.fr)

**Parution** : 14 000 exemplaires

**Directrice de la publication** : Lucienne Claustres

**Comité de rédaction** : Danielle Babuska, Christophe Barcelo, Marc Bichel, Caroll Boff, Christine Bouchet-Lagrué, Jean-Luc Ferracci, Jean-Louis Guidera, Catherine Kirmidis, Asmaa Mazouzi, Marianne Pache, François Poulain, Laurence Rousselet.

**Conception / Création** : agence atelierCo, [www.atelier-co.com](http://www.atelier-co.com)

**Exécution graphique** : Clara Castel, **Impression** : SIRIS

Ne pas jeter sur la voie publique.

**URPS Infirmière PACA**

Espace Valentine, Bât. A  
1, montée de Saint Menet  
13011 MARSEILLE

